

INSCRIPTION PAR COURRIER: NOCTURNE, 8, 13 ET 22KM

Licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir) : joindre photocopie de la licence
Licenciés Athlétisme d'une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS,) : joindre Photocopie de la licence
de l'année en cours (recto et verso) sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou bien de la course
à pied en compétition ou bien de l'Athlétisme en compétition.

Pour les non licenciés ou toute autre Fédération: Votre bulletin d'engagement sera accompagné , OBLIGATOIREMENT,
d'un certificat médical, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, de non contre-indication à la pratique du sport en compétition
ou bien de la course à pied en compétition ou bien de l'Athlétisme en compétition.

A adresser au plus tard pour Le 23/03/2022 date limite d'inscription par correspondance:
OFFICE DU TOURISME rue Jules Ferry, 85360 LA TRANCHE SUR MER

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Date Naissance: Sexe : F M

Tél: Email :

Date Certificat Médical:(pour les non licenciés. Validité du CM 1 an)

Si licencié FFA N° licence FFA: (n'oubliez pas de joindre la copie à votre dossier)

Autres licences agréées, voir ci dessus N° licence : Fédération:
(n'oubliez pas de joindre la copie recto verso à votre dossier)

Vous courez avec des amis, club, entreprise, association, etc... **Participer au Classement par équipe**
3 coureurs minimum sur la Nocturne, le 8km, le 13km ou le 22 Km.

Chacun doit remplir un bulletin individuellement avec le même nom d'équipe

Cochez la case: Nom Equipe :

CHOISISSEZ VOTRE COURSE

Samedi 26 Mars 20h15: La Nocturne (15,7km) **FFA 14€ autres 17€** avant 15/02
du 16/02 au 15/03 (24h00) + 3€ (17€ et 20€)
à partir du 16/03 + 6€ (20 € et 23€)

Dimanche 27 Mars
9h15: Le 22 Km **FFA 17€ autres 20€** avant 15/02 du 16/02 au 15/03 + 3€ après 16/03 + 6€

9h30: Le 13 Km **FFA 12€ autres 15€** avant 15/02 du 16/02 au 15/03 + 3€ après 16/03 + 6€

9h45: Le 8 Km **FFA 8€ autres 11€** avant 15/02 du 16/02 au 15/03 + 3€ après 16/03 + 6€

Total à payer :€(chèque à libeller à: Les Galopades Tranchaises)

Pour les mineurs autorisation parentale

Nom et prénom du responsable légal: autorise
ma fille, mon fils (rayer la mention inutile) à participer à la course du 8 ou 13km des Galopades Tranchaises

Signature :

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liées à leur licence, il incombe aux autres de s'assurer
personnellement

Pour être étudié, votre dossier doit être complet

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses

Signature :

L'association « Les Galopades tranchaises » organise le week-end du 26 et 27 mars des épreuves de trails
Le 'LAC' Longeville Athlétique Club apporte son support FFA à cet évènement inscrit au calendrier de la
Commission Running de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 1 :Les courses : Elles sont ouvertes aux coureurs licenciés et non-licenciés.
Elles sont organisées en application du règlement- type de la FFA.

8 km limité à 240	13 km limité à 400	22 km limité à 350	Nocturne limité à 450
Cadet(te)s et après (2006 et avant)	Cadet(te)s et après (2006 et avant)	Juniors et après (2004 et avant)	Juniors et après (2004 et avant)

Article 2 : Assurance : L'organisation a contracté une assurance responsabilité civile pour les participants et pour les bénévoles.
Les coureurs doivent souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut
les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

Article 3 : Pour les mineurs : Accord du responsable légal sur le bulletin d'engagement.

Article 4 : - Certificat médical : Certificat médical : Le certificat médical est obligatoire pour les non licenciés et autres sports que FFA
(Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running et Pass' J'aime Courir), ou les fédérations uniquement agréées, sur lequel doit
apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course
à pied en compétition (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP)

Le certificat médical doit dater de moins d'1 an à la date de l'épreuve et doit comporter la mention d'absence de contre-indication
à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition (NB: il doit être rédigé en français).

.Article 5 : Responsabilité : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, incidents ou litiges pouvant survenir
au cours de cette épreuve. Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des
objets en cas de vol ou de perte.

Article 6 : Conditions de participation : Chaque participant s'engage à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs
et devra suivre impérativement les indications des Services de Police, des signaleurs et des commissaires de course.

De plus il s'engage à respecter les décisions du Directeur de Course et du Service médical, au cas où il devrait quitter l'épreuve.

Article 7 : Accompagnateur : Pour la bonne régularité de la course aucun accompagnateur ne sera admis. Les bicyclettes, engins à
roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : - Classements et récompenses: A - Individuel dans l'ordre d'arrivée, toutes catégories confondues.

B - par équipes (sur toutes les courses): sur les 3 premiers arrivants d'une même équipe au classement scratch, c'est à dire sans
distinction de catégorie (Clit par point). En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées par la place de leur dernier arrivant
comptant pour le dit classement. Il faudra au minimum 5 équipes classées par course pour déclencher ce classement d'équipe.

Récompenses individuel : Scratch 1 coupe aux 3 1ères et 3 1ers, 1 trophée au 1er de chaque catégorie(Ca,Ju,Se, +de 35ans et +de 65 ans),
Nocturne: 1 coupe vent, autres courses: 1 tapis de sol lors du retrait du dossard.

Récompenses par équipe, 1 lot à la 1ère Equipe il faudra 5 équipes classées par course pour prétendre à un classement.

Article 9 : Chronométrie : Chaque coureur est chronométré à l'aide d'une puce.

Le temps donné est le temps officiel prévu par les règlements FFA (Ordre de départ donné par le Starter).

Article 10 : - Ravitaillement : Chaque coureur est en semi auto-suffisance (1*), des ravitaillements sont organisés sur les parcours des courses
(2 Ravitaillements sur le 22km, 1 ravitaillement sur le 15 et 13km).

Seul un point d'eau est mis en place sur le 8 km 1* - en fonction des conditions sanitaires à cette période les ravitaillements pourront être supprimés.

Article 11 : Sécurité : La NSNM ainsi qu'un médecin assurent la sécurité. Les coureurs s'engagent à se porter secours et assistance
Pour la course nocturne, chaque participant devra être équipé d'un éclairage en état de fonctionnement (vérification dans le sas de départ)
et d'un système réfléchissant..

Article 12: Environnement : Vous courez sur une zone Natura 2000, ce qui implique de votre part de déposer tous vos déchets dans les
bacs prévus à cet effet au point de ravitaillement. Tout coureur jetant des déchets en dehors des zones pourra être exclu de la course.

Article 13: Droit à l'image: Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les Galopades Tranchaises
et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de
l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou
inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions
législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles
ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : Remise des dossards : le Samedi 26 Mars sur le lieu de départ de 14h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses
le Dimanche 27 Mars sur le lieu de départ de 7h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses

Article 15 : - Annulation Course : En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se
réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.

Article 16 : Obligation d'engagement: Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne,
sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un
dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident
face à ce type de situation

Le dossard sera porté en face avant et devra être entièrement lisible lors de la course et à l'arrivée.

Le coureur s'engage à restituer sa puce, toute puce non restituée sera facturée 15€